



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour d'octobre deux mille douze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents : M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent : M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Sont également présents :
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7695-10-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant le point :

7.11 Kiosque d'information touristique à Cap-Chat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7696-10-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 a été courriellé à chacun des maires le 4 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne les affaires suivantes qui découlent du procès-verbal précédent :

- a) Demande de commandite pour la classique de golf amical 2012 au profit de la Fondation santé de la Haute-Gaspésie
- b) Projet orbite - informations demandées par M. Philippe Garon

- c) Entente *Service du préventionniste de la MRC* avec la ville de Sainte-Anne-des-Monts
- d) Poste administratif
- e) Adoption du Règlement numéro 2012-292 titré *Règlement ayant pour objet de fixer la contribution financière de la MRC de La Haute-Gaspésie au CLD de La Haute-Gaspésie pour l'année 2013*
- f) Soumissions pour effectuer des travaux de réparations du centre administratif de la MRC - incendie
- g) Litige - interprétation du contrat concernant les collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour les déchets et la récupération

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7697-10-2012

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 296 050,32 \$
 Comptes payés, pour un total général de 305 016,19 \$
 Paiements par dépôts directs, pour un total général de 63 173,02 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7698-10-2012

Reconduction du *Programme d'aide financière aux MRC*

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière aux MRC* a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière aux MRC* a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du *Programme d'aide financière aux MRC* arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a mandaté la firme Bureau d'Interviewers Professionnels afin de réaliser un sondage auprès des MRC visant à connaître leurs besoins, leurs attentes et leur niveau de satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est d'avis que ce sondage, administré en pleine période estivale, n'était pas le moment opportun pour sonder adéquatement les MRC sur l'importance de cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée dans le cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* est essentielle à la survie même de la MRC de La Haute-Gaspésie et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande :

- 1- au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de maintenir et bonifier la subvention, dans la cadre du *Programme d'aide financière aux MRC*, essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;
- 2- à la Fédération québécoise des municipalités du Québec de s'assurer que cette subvention soit reconduite et bonifiée dans le cadre du renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- 3- à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, dès maintenant, de suivre attentivement ce dossier et de faire les représentations qui s'imposent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES,
DEMANDE D'APPUI

Mme Linda Côté, résidente de Mont-Louis, demande au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie un appui dans ses démarches afin de rouvrir un centre d'accueil pour personnes âgées à Mont-Louis avec services.

On transmettra à Mme Linda Côté une correspondance lui demandant de s'adresser au CLD de La Haute-Gaspésie pour obtenir de l'aide d'un conseiller afin de compléter son dossier.

Une fois les démarches complétées, ce dossier pourra être déposé, à nouveau, au conseil des maires de la MRC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7699-10-2012

La résolution numéro 7699-10-2012 n'existe pas.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7700-10-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Bureau d'accueil touristique-été 2012*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique-été 2012*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 804,96 \$ à la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique-été 2012*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2012-2013* de la ville de Cap-Chat;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7701-10-2012

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Pacte de persévérance scolaire*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 7297-11-2011 titrée *Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire-MRC Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, également, de modifier l'article 1 de la résolution numéro 7609-07-2012 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire* ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du bénéficiaire des chèques est l'École de cirque de Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE ce nom doit être remplacé par la Commission scolaire Chic-Chocs ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 7297-11-2011 titrée *Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire-MRC Haute-Gaspésie* de la manière suivante :

... accorde une aide financière, non remboursable, de 6 535 \$ à la Commission scolaire Chic-Chocs, pour le projet Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012
...

2. modifie l'article 1 de la résolution numéro 7609-07-2012 titrée *Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Pacte de persévérance scolaire* de la manière suivante :

accorde une aide financière, non remboursable, de 2 700 \$ à la Commission scolaire Chic-Chocs pour le projet Pacte de persévérance scolaire, lequel montant sera réparti entre les municipalités suivantes et pris dans leur budget du Pacte rural 2012-2013 ...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7702-10-2012

Pacte rural, FSTD, ATI, projet *Instauration d'un DEC en Sciences humaines en Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT le projet *Instauration d'un DEC en Sciences humaines en Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Matane investira 160 000 \$ dans ce projet ;

CONSIDÉRANT la création d'un programme d'éducation préuniversitaire a été identifié dans le *Plan de développement stratégique et de diversification économique de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 20 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Instauration d'un DEC en Sciences humaines en Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2012-2013*;
2. accorde une aide financière, non remboursable, de 20 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Instauration d'un DEC en Sciences humaines en Haute-Gaspésie*, lequel montant sera puisé à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* ;
3. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 10 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Instauration d'un DEC en Sciences humaines en Haute-Gaspésie*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 2697999 (ATI);

4. demande au directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, de déposer une demande d'aide financière de 76 000 \$ à la CRÉGÎM pour ce projet;
5. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les ententes nécessaires en vue d'obtenir ces sommes et tout autre document relié à celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7703-10-2012

Création de trois fonds dédiés

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit assurer son plein développement et, pour ce faire, avoir accès à du capital et de l'énergie ;

CONSIDÉRANT QUE cela peut prendre la forme de fonds de placement dédiés ;

CONSIDÉRANT QUE l'usufruit de ces fonds de placement pourra servir de leviers économiques directs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. invite la Fondation communautaire Gaspésie – Les Îles à venir présenter son organisation et ses outils de placements;
2. élabore une structure de fonds dédiés pour la MRC à trois voies, soit l'éducation, la santé et le développement économique ;
3. insère la mise en place de ces fonds dédiés dans les orientations budgétaires 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7704-10-2012

Achat d'un ordinateur portable

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de se procurer un ordinateur portable pour la coordonnatrice du projet *Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale* ;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de Gaspésie Services techniques ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de ce projet le permet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE achète un ordinateur portable, au coût de 789,00 \$, plus taxes, chez Gaspésie Services Techniques, pour la coordonnatrice du projet *Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

REVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

À titre d'information, on dépose la lettre du directeur régional du ministère de la Sécurité publique, M. Jacques Bélanger, datée du 25 septembre 2012. Ce dernier informe la MRC de La Haute-Gaspésie, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, qu'elle doit entamer, prochainement, la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie entré en vigueur le 12 octobre 2007.

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION NUMÉRO 7705-10-2012

Soumissions pour le projet : *Incendie à la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 935 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres public pour effectuer des travaux de réparations du centre administratif de la MRC, suite à un incendie;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, soit :

Construction J.C. Lepage Itée, au coût de 138 000,00 \$ (incluant les taxes)

Ti-Zour Entrepreneur Général, au coût de 99 683,32 \$ (incluant les taxes)

Les Entreprises Fernand Gagnon inc., au coût de 138 250,00 \$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT la non-conformité des documents d'appel d'offres de l'entrepreneur, Ti-Zour Entrepreneur Général, selon l'architecte de la firme Michel Bernard architecture inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte d'octroyer le contrat de construction à Construction J.C. Lepage Itée ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux après sinistre et qu'une police d'assurance est rattachée au dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. rejette la soumission de Ti-Zour Entrepreneur Général pour sa non-conformité des documents d'appel d'offres pour le projet : *Incendie à la MRC de La Haute-Gaspésie*;
2. octroie le contrat de construction à Construction J.C. Lepage Itée pour la somme de 138 000,00 \$ (incluant les taxes) ;
3. demande à l'entrepreneur, Construction J.C. Lepage Itée, de négocier avec l'évaluateur de la police d'assurance, La Mutuelle des municipalités du Québec, afin d'obtenir les coûts ventilés à produire ;
4. demande à l'entrepreneur, Construction J.C. Lepage Itée, de négocier avec l'évaluateur de la police d'assurance, La Mutuelle des municipalités du Québec, afin d'effectuer le contrôle des coûts budgétés et retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7706-10-2012

Négociations avec le CLD de La Haute-Gaspésie, mandat au directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le bail du CLD de La Haute-Gaspésie arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit s'entendre avec le CLD de La Haute-Gaspésie à propos du service à la réception pour les deux entités et du service de la conciergerie, offert par la MRC, pour leur local;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à négocier avec le CLD de La Haute-Gaspésie pour le bail, le service de la réception du CLD et le service de conciergerie offert par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Claudette Robinson, maire de La Martre, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Claudette Robinson, maire de La Martre

RÉSOLUTION NUMÉRO 7707-10-2012

Entente administrative avec le centre d'avalanche de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'entente administrative, actuelle, entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le centre d'avalanche de la Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT d'un commun accord, on désire y mettre fin ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rédiger une nouvelle entente administrative avec le centre d'avalanche de la Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le dépôt de cette nouvelle entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le contenu de la nouvelle entente administrative avec le centre d'avalanche de la Haute-Gaspésie ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7708-10-2012

Aide financière de Développement économique du Canada, projet du centre Exploramer

CONSIDÉRANT QUE 11 projets de la Gaspésie, dont celui du Centre Exploramer de Sainte-Anne-des-Monts, ont été présentés à Développement économique Canada (DEC) afin d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été refusés;

CONSIDÉRANT QUE ces projets avaient été recommandés par le bureau régional de Développement économique Canada à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le centre Exploramer accueille, bon an mal an, 30 % de la clientèle hors Québec, soit presque un tiers de sa fréquentation totale.

CONSIDÉRANT QUE ce taux représente une performance des plus importantes pour une région du Québec éloignée des grands centres et l'un des taux les plus performants de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le centre Exploramer a été désigné *Collection d'Expériences distinctives* par la commission canadienne du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation signifie que la Commission canadienne du tourisme utilisera dorénavant des photos, vidéos et articles du centre Exploramer pour faire la promotion du Canada à l'étranger;

CONSIDÉRANT QUE seulement trois entreprises touristiques en Gaspésie ont reçu cette nomination;

CONSIDÉRANT QUE la Commission canadienne du tourisme priorise la visite du centre Exploramer auprès des journalistes et équipes de tournage télévisuel étrangères;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan de développement touristique du Québec 2012-2020* du ministère du Tourisme du Québec, la Haute-Gaspésie est considérée comme étant une *Destination touristique établie* donc ayant un fort pouvoir d'attraction des touristes étrangers et québécois;

CONSIDÉRANT QU'en Haute-Gaspésie, le Parc national de la Gaspésie et le centre Exploramer sont des attraits principaux;

CONSIDÉRANT QU'en 2005-2006, DEC a contribué à un projet de conceptualisation du centre Exploramer à la hauteur de 1 538 726 \$, lequel a permis :

de passer de 8 000 visiteurs annuellement à 20 000 en 2011;

de passer d'un budget annuel d'opération de 325 000 \$ à 755 000 \$;

de passer d'un impact économique de 2 275 000 \$ en 2005 à 5 285 000 \$ en 2011 en Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années le gouvernement fédéral a toujours offert un soutien technique et financier à des projets qui ont eu des impacts positifs dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite que DEC continue d'assurer cette présence bienveillante dans notre milieu et poursuive sa collaboration avec les acteurs du développement touristique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande à DEC de revoir sa décision dans le dossier du projet du centre Exploramer;
2. entreprenne des démarches auprès de DEC et de son ministre responsable, M. Denis Lebel, afin de leur demander une rencontre avec les intervenants régionaux pour discuter des enjeux gaspésiens et de la nécessité de l'implication de son ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7709-10-2012

Bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE le bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de Sainte-Anne-des-Monts n'a plus de direction générale ;

CONSIDÉRANT, la MRC de La Haute-Gaspésie s'inquiète, que cette absence soit précurseur à un démantèlement de ce bureau présent sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC compte très peu de bureaux gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la région puisse compter sur des emplois de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère qu'il est essentiel et vital pour notre économie et notre développement que ce bureau demeure dans notre MRC et qu'une direction générale soit, le plus rapidement possible, nommée à ce bureau ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les décisions environnementales, qui touchent la MRC, soient prises par des intervenants qui vivent dans la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE informe le gouvernement québécois de ses appréhensions concernant l'absence de direction générale au bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONCTIONS DE M. CHRISTIAN PELLETIER

M. Christian Pelletier occupe les fonctions suivantes à la MRC de La Haute-Gaspésie :

Responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable
Responsable des opérations terrain TNO
Responsable de la gestion des cours d'eau

Ces fonctions, que M. Pelletier occupe, sont regroupées et désignées par la fonction suivante :

Responsable du développement durable

La fonction qu'occupe, également, M. Pelletier comme coordonnateur des mesures d'urgence TNO demeure inchangée.

RÉSEAU ROUTIER LOCAL, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le point *Réseau routier local, ministère des Transports du Québec* est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7710-10-2012

Approbation des orientations budgétaires 2013 de la MRC

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires 2013 de la MRC suivantes :

1. Indexer les salaires de 2% (selon l'article 13 b de la *Politique de relations de travail*)
2. Prévoir les dépenses relatives aux élections municipales 2013
3. Augmenter la quote-part versée au CLD de La Haute-Gaspésie
4. Réviser le *Schéma de couverture de risques en incendie*
5. Modifier l'*Entente Service du préventionniste de la MRC*
6. Réviser le *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*
7. Abolir ou maintenir le projet *Villes et Villages d'art et de patrimoine*
8. Réviser le *Plan de gestion des matières résiduelles*
9. Régler le litige entre Bouffard Sanitaire inc. et la MRC
10. Instaurer à 100% une tâche pour les programmes de la SHQ
11. Créer 100% une tâche pour l'inspection régionale de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine
12. Adopter un budget équilibré (loi municipale)

CONSIDÉRANT les travaux préparatoires à l'adoption du budget 2013;

CONSIDÉRANT la présence requise de l'auditeur indépendant à la présentation du budget ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les orientations budgétaires 2013 de la MRC mentionnées précédemment;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour préparer des scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2013 ;
3. demande à l'auditeur indépendant sa collaboration à la présentation du budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

La MRC de La Haute-Gaspésie a signé une entente en matière d'évaluation avec la MRC de Matane.

À titre d'information, la MRC de Matane a lancé un appel d'offres pour obtenir des services d'une firme en matière d'évaluation foncière.

PROGRAMMES S.H.Q.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7711-10-2012

Révision des programmes *Rénovillage* et *Réparations d'urgence*

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) projette apporter des modifications aux programmes *RénoVillage* et *Réparations d'urgence* dans l'objectif de réduire le nombre de programmes et de faciliter la participation de la clientèle;

CONSIDÉRANT les informations transmises par la SHQ lors de la rencontre de consultation tenue le 20 septembre 2012 à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ propose de regrouper les programmes *RénoVillage* et *Réparations d'urgence* en un seul programme;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures proposées par la SHQ seront soumises au gouvernement pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite soulever certaines préoccupations quant à l'attribution de l'enveloppe budgétaire reliée au nouveau programme et à la rémunération proposée pour chaque dossier;

CONSIDÉRANT QUE tel que soumis, la rémunération (montant forfaitaire de base par dossier) proposée semble désavantageuse pour les mandataires responsables de la livraison du nouveau programme et risque d'engendrer des pertes de revenus suite à la réduction du nombre de programmes offerts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. Appuie la venue d'un nouveau programme d'aide à la rénovation dans la mesure où celui-ci pourra combler davantage les besoins de la clientèle visée ;
2. demande à la SHQ d'allouer, dans le cadre du nouveau programme d'aide à la rénovation projeté, un budget équivalent ou supérieur à ceux distribués dans le cadre des programmes *Rénovillage* et *Réparations d'urgence* au cours des années antérieures afin de permettre la réalisation d'un nombre équivalent de dossiers ;

3. demande à la SHQ d'établir une rémunération (montant forfaitaire de base par dossier) permettant aux mandataires d'obtenir un revenu équivalent à ceux des années antérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7712-10-2012

Révision des plans de gestion des matières résiduelles, demande d'appui de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT la résolution titrée *Demande d'appui aux MRC pour la révision des PGMR*, adoptée le 16 mai 2012, par la MRC de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui au sujet de la révision des plans de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les *considérants* mentionnés dans la résolution de la MRC de Memphrémagog ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la résolution titrée *Demande d'appui aux MRC pour la révision des PGMR*, adoptée le 16 mai 2012, par la MRC de Memphrémagog ;
2. demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de publier, à court terme, les lignes directrices permettant d'établir le cadre de conformité pour les plans de gestion des matières résiduelles ainsi que le guide informant les municipalités des moyens mis à leur disposition pour planifier et favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles provenant des secteurs *institutions, commerces et industries* (ICI) et *construction, rénovation et démolition* (CRD), conformément au plan d'action 2011-2015 adopté par le gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7713-10-2012

Demande une parcelle de terrain à l'écocentre, M. Fabien Pelletier

CONSIDÉRANT la demande de M. Fabien Pelletier, résident de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE sa demande consiste à lui réserver une parcelle de terrain à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pour y cultiver un jardin pour 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a aménagé un endroit à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pour faire un jardin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. réserve, à M. Fabien Pelletier, une parcelle de terrain à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pour y cultiver un jardin pour 2013 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à rédiger une entente écrite entre les deux parties et, par conséquent, à signer celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Un avis de non-conformité relatif au lieu d'enfouissement sanitaire de La Haute-Gaspésie (situé sur les lots 11-2-1 et 12-1-2, rang III, canton de Cap-Chat) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est déposé.

Des discussions ont lieu à ce sujet.

Une rencontre du comité consultatif responsable de la gestion et de l'exploitation du site d'enfouissement sanitaire aura lieu en octobre prochain à ce propos.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7714-10-2012

Litige - Interprétation du contrat concernant les collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour les déchets et la récupération

CONSIDÉRANT le contrat de *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes 2009-2015* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Bouffard Sanitaire inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est à exécution successive duquel le donneur d'ouvrage (la MRC) peut se retirer avant son échéance, conformément au *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT le litige entourant les conteneurs de chargement avant ainsi que la rétroaction sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite régler ce litige et aller en appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE expédie une mise en demeure officielle à Bouffard Sanitaire inc. pour l'informer de sa volonté de mettre fin au contrat actuel et, pour ce faire, de lui offrir un montant de règlement final de litige afin d'aller en appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le point *Révision du Plan de gestion des matières résiduelles* sera discuté à une rencontre prévue en octobre 2012.

SEMER ET LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP - MATANE

Le point *SEMER et lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup – Matane* sera discuté à une rencontre prévue en octobre 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 21 h 00.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».